

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant**la captation et la transmission des séances du Conseil communal
pour la législature 2021-2026*

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le 26 août dernier, la Municipalité informait le Conseil communal que la procédure d'appel d'offres qu'elle avait lancée concernant la captation et la retransmission des séances du Conseil communal pour la législature 2021-2026 avait fait l'objet d'un recours d'une entreprise dont l'offre n'a pas été retenue (cf. Communication CO21.10).

Par décision du 21 septembre 2021, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) a rejeté le recours déposé et confirmé la décision d'adjudication de la Municipalité. Aucun recours à l'encontre de la décision de la CDAP n'a été déposé auprès du Tribunal fédéral, de sorte que cette décision est aujourd'hui définitive et exécutoire.

La Municipalité a donc le plaisir de vous informer que les séances du Conseil communal seront désormais captées et retransmises par l'entreprise Multi Vidéo Sàrl, basée à Yverdon-les-Bains. Cette entreprise était celle qui répondait le mieux aux différents critères du cahier des charges proposé par la Municipalité, laquelle a souhaité mettre un accent particulier sur la qualité de la solution proposée.

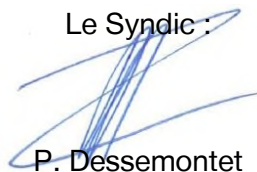
Relevons que le prestataire en charge du son et du système de vote électronique, Sonomix Sàrl, travaillera activement avec l'entreprise Multi Vidéo Sàrl.



Vu ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


P. Dessemontet

Le Secrétaire :


F. Zürcher